Annexe B - Glossaire des termes

Marchés financiers : Marchés des titres de créance à long terme et des actions. Les marchés financiers acheminent l'épargne des fournisseurs de capitaux tels que les investisseurs privés et institutionnels vers les utilisateurs de capitaux comme les entreprises, les États et les emprunteurs individuels.

Financement (de l'action) climatique : Financements consacrés à l'action climatique (y compris l'atténuation, l'adaptation et la résilience)

Paiement de contrepartie : Paiement à effectuer par le pays partenaire pour bénéficier d'un allégement de dette dans le cadre d'un accord de conversion de la dette entre le créancier et le pays partenaire (le débiteur).

Financements/emprunts concessionnels : Financements inférieurs aux taux du marché que les grandes institutions financières, telles que les banques de développement et les fonds multilatéraux, fournissent aux pays en développement pour accélérer la réalisation de leurs objectifs de développement. L'expression « financement concessionnel » ne désigne pas un mécanisme singulier ou un type de soutien financier, mais couvre une gamme de produits aux taux inférieurs à ceux du marché utilisés pour accélérer la réalisation d'un objectif climatique ou de développement.

Coût du capital : Rendement minimum attendu par les investisseurs/bailleurs de fonds sur les capitaux qu'ils apportent

Allégement de la dette :Toute forme de traitement de la dette qui réduit le fardeau global de la dette en modifiant le montant ou les conditions de remboursement de l'encours de la dette.

Service de la dette : Paiements au créancier au titre du principal et des intérêts.

Viabilité de la dette : La dette publique d'un pays est jugée viable si l'État est capable de satisfaire à toutes ses obligations de paiement actuelles et futures sans bénéficier d'une aide financière exceptionnelle ni se retrouver en situation de défaut de paiement.

Conversion de dette : Le fait pour un créancier de renoncer au paiement d'une partie de la dette d'un pays partenaire, à condition que ce dernier investisse un montant convenu dans un domaine spécifique.

Coefficient d'actualisation : Taux d'intérêt utilisé pour convertir un flux de revenu futur en sa valeur actuelle.

Capital au premier risque : Rehaussement des termes du crédit par un investisseur ou un bailleur de fonds qui accepte d'assumer les premières pertes dans un investissement afin d'encourager la participation de co-investisseurs qui, autrement, n'auraient pas participé à l'opération

Garanties : Accord conclu avec un organisme de crédit tiers ou un assureur qui garantit le recouvrement des pertes en cas de défaillance de l'emprunteur.

Financement innovant : Le financement innovant offre des mécanismes et des solutions qui augmentent le volume, l'efficience et l'efficacité des flux financiers.

Marchés financiers internationaux : un marché financier international est un système d'achat et de vente de titres (par exemple, les actions et les obligations) dans plus d'un pays. C'est un marché où les pays se réunissent pour emprunter et investir au-delà de leurs frontières respectives.

Finance islamique : L'expression recouvre l'ensemble des services financiers fournis conformément à la charia, aux principes et aux règles islamiques. La charia n'autorise pas à percevoir ni à verser de « riba » (intérêts), elle interdit le « gharar » (incertitude excessive), le « maysir » (jeux d'argent), les ventes à découvert ou le financement d'activités jugées nuisibles à la société.

Rachat de prêt : Entente à laquelle participent généralement trois parties — le créancier, le débiteur et le bailleur de fonds qui paierait tout ou partie de l'encours du prêt.

Mécanisme de mise en place du marché : Dispositif qui bouleverse les pratiques existantes de manière à corriger les défaillances du marché telles que l'asymétrie de l'information et à générer des gains d'efficacité en réduisant les coûts de transaction

Fonds à effet multiplicateur : Le fonds à effet multiplicateur du GPE est un mécanisme de financement innovant qui fournit une incitation et les ressources financières nécessaires pour catalyser des investissements plus importants et de meilleure qualité dans l'éducation. Il est activé aux côtés d'autres sources de financement externe. Il peut être investi sous forme de don ou servir à abaisser les taux d'intérêt sur les prêts concessionnels contractés auprès de banques multilatérales de développement ou de bailleurs de fonds bilatéraux, par exemple. Il peut également être utilisé parallèlement à d'autres sources non traditionnelles de financement du développement, y compris des capitaux privés. Tous les pays admis à bénéficier des financements du GPE peuvent accéder à un financement au titre du Fonds à effet multiplicateur dans le cadre du plan stratégique 2021-2025.

Instrument de partage des risques : En fournissant un financement initial ou en promettant d'absorber une partie d'une perte potentielle, ces instruments encouragent les bailleurs de fonds publics et privés à accorder de nouveaux prêts et crédits-bails à des bénéficiaires/usages traditionnellement plus risqués (par exemple, garanties, assurances, capital au premier risque)

Obligation à impact social : Les obligations à impact sont des contrats innovants basés sur la performance entre un investisseur, un bailleur de fonds et un prestataire de services qui répondent à un problème social ou environnemental. Il s'agit d'une forme de partenariat public-privé qui récompense les investisseurs qui réussissent à produire un impact donné.